

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025

Olivier DAVID, délégué territorial de la région Bourgogne-Franche-Comté
Marc CHAMPION, chef de la division de Dijon

SOMMAIRE

1. LES MISSIONS DE L'ASNR

2. LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

3. LA DIVISION DE DIJON

4. BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1. Le secteur médical
2. Le secteur industriel et de la recherche
3. La gestion des expositions au radon
4. La protection des sources contre les actes de malveillance

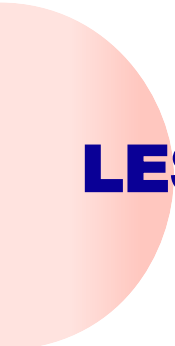
01

L'ASNR ET SES MISSIONS

**L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE RADIOPROTECTION
EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE
CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.**

**Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.**





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État,
le contrôle des activités nucléaires civiles
en France et remplit des missions
d'expertise, de recherche,
de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA RÉGLEMENTATION

L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

L'EXPERTISE

L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des programmes de recherche pluridisciplinaires, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.
Elle rend compte de son activité au Parlement.
L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA SÛRETÉ

L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.
L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu’Autorité administrative indépendante, l’ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- Garantir l’indépendance de l’ASNR ;
- Définir la politique générale de l’Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- Approuver les orientations stratégiques de l’ASNR ;
- Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l’Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- Fonction à plein temps
- Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

380 M€

Budget 2025
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 085

Personnels au 1^{er} janvier 2025
de statuts public et privé

325

Inspecteurs

100

Doctorants
et post-doctorants

56

Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

CONTRÔLE

1 813

Inspections

2 132

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



32 086

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur asnr.fr

INTERNATIONAL

90

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

48

Countries concerned
by these agreements



60

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

399

Livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont
179
avis d'expertise

22

Réunions
plénières des
groupes
permanents
d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2025

37

Brevets français
en vigueur
(dont **9** en
copropriété)

52

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

223

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

25

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- Son siège est localisé à **Montrouge**.
- Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache**.
- **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. (voir diapositive suivante).



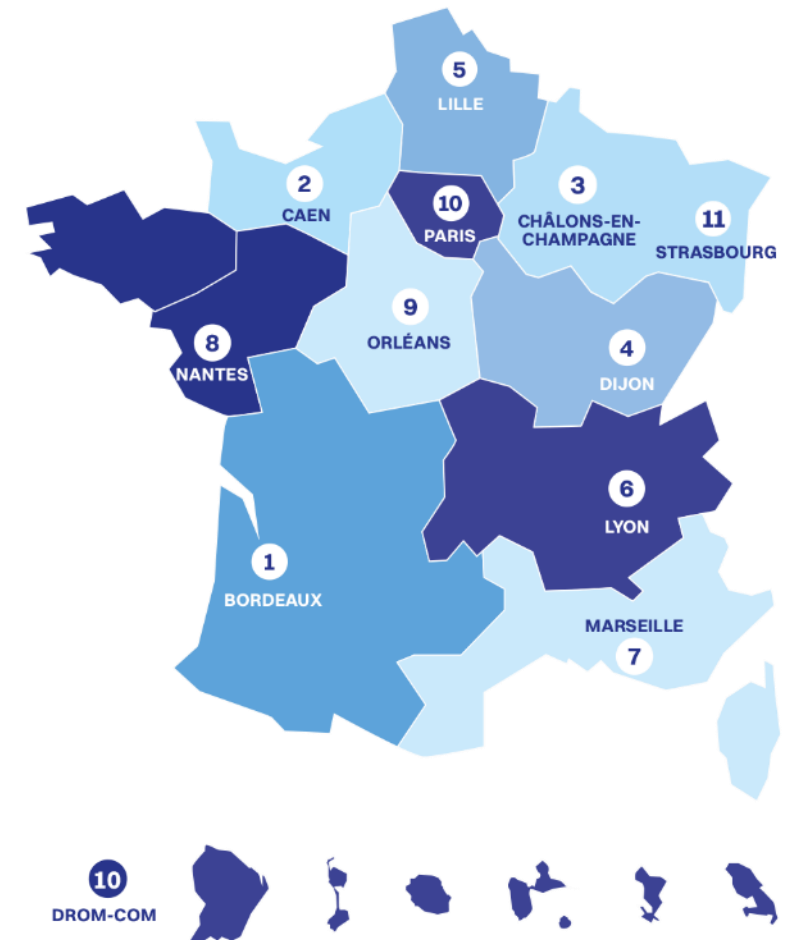
02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES

(AU 15 AVRIL 2025)

- | | | |
|--|--|--|
| 1 BORDEAUX (1)
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT | 5 LILLE
<i>Hauts-de-France</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY | 9 ORLÉANS (2)
<i>Centre-Val de Loire</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE |
| 2 CAEN (2)
<i>Normandie</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE | 6 LYON
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Jean-Philippe DENEUVY
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT | 10 PARIS (4)
<i>Île-de-France, DROM-COM</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEF DE DIVISION
Louis-Vincent BOUTHIER |
| 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART | 7 MARSEILLE (1)
<i>Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Mathieu RASSON | 11 STRASBOURG (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER |
| 4 DIJON
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION | 8 NANTES
<i>Bretagne, Pays de la Loire</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Émilie JAMBU | |



- (1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.
- (2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.
- (3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.
- (4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

LES MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

CONTRÔLE

Inspections : transport des substances radioactives et radioprotection pour la division de Dijon en 2024. *[Pour les divisions concernées : sûreté nucléaire des INB et inspection du travail dans les centres nucléaires de production d'électricité] ;*

Analyse des événements significatifs et incidents ;

Sanctions administratives et pénales ;

[Pour les divisions concernées : surveillance de l'exploitation des INB, et des arrêts de réacteur].

SITUATIONS D'URGENCE

Appui technique au Préfet, présence sur le lieu de l'incident le cas échéant ;

Organisation et participation à des exercices de crise : CEA Valduc en 2025 pour la région Bourgogne-Franche-Comté).

RÈGLEMENTATION

Pour les activités du « nucléaire de proximité » : autorisation ou enregistrement des activités nucléaires présentant le plus d'enjeu, réception des déclarations ;

[Pour les divisions concernées par des INB : dossiers d'autorisation de création, prescriptions, modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation, etc.]

INFORMATION ET DIALOGUE

Participation aux commissions locales d'information (CLI) dont chaque INB dispose : la SEIVA pour le CEA Valduc ;

Publication sur le site internet de l'ASNR : lettres de suites des inspections, avis d'incident, notes d'information, [avis d'information sur les arrêts de réacteurs pour les divisions concernées] ;

Relations avec les médias : Conférences de presse régionales et réponses aux questions des journalistes sur sollicitation ;

Participation aux débats publics locaux ;

Relations avec les professionnels : organisation de manifestations à destination de catégories de professionnels, participation à des actions de formation.

03

LA DIVISION DE DIJON

LA DIVISION DE DIJON

Division de Dijon

La division de Dijon **contrôle la radioprotection et le transport de substances radioactives** dans les 8 départements de la région **Bourgogne-Franche-Comté**.

EFFECTIFS

6 agents dont :

- 1 chef de division
- 4 inspecteurs
- 1 agente administrative

PARC D'INSTALLATIONS ET D'ACTIVITÉS CONTRÔLÉES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nucléaire de proximité

Dans le domaine médical :

- 8 services de radiothérapie externe ;
- 4 services de curiethérapie ;
- 16 services de médecine nucléaire in-vivo dont 3 pratiquant la radiothérapie interne vectorisée ;
- 36 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 64 scanners à visée diagnostique répartis dans 51 établissements
- Environ 3000 appareils de radiologie médicale ou dentaire

Dans le domaine industriel et de la recherche :

- 27 sociétés de radiologie industrielle dont 6 utilisant des appareils de gammagraphie ;
- environ 400 établissements industriels et de recherche ;

Activités liées au **transport de substances radioactives**

7 laboratoires ou organismes agréés par l'ASNR

Installations nucléaires de base

La **société Jimmy Energy** a déposé en 2024 auprès du ministre chargé de la sûreté nucléaire une demande d'autorisation de création au Creusot, en Saône et Loire (71), d'une **usine pour l'assemblage des éléments de combustible de son projet de petit réacteur modulaire** à haute température

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

INSPECTIONS

70

Inspections en
région Bourgogne-
Franche-Comté

10

Dans le domaine de la
sûreté nucléaire

56

Dans le nucléaire de proximité dont
21 dans le domaine médical, 24
domaine industriel, 7 concernant le
radon et 4 pour la surveillance
d'organismes agréés

4

Sur le thème du transport de
substances radioactives

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS & SIGNALEMENT

2

Evénements
significatifs de
niveau ≥ 1

1

De niveau 1 sur l'échelle
INES dans le secteur médical

1

De niveau 2 sur l'échelle
ASN/SFRO en radiothérapie

04

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

4.1

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS MÉDICALES DES RAYONNEMENTS IONISANTS

GLOBALEMENT EN 2024 DANS LE SECTEUR MÉDICAL, LA RADIOPROTECTION SE MAINTIENT À UN NIVEAU SATISFAISANT, MAIS AVEC DES FRAGILITÉS PERSISTANTES

L'Autorité appelle à une vigilance renforcée pour évaluer l'impact de ces évolutions sur les pratiques, et pour clarifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs afin de respecter les exigences.

- En 2024, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes.
- Les audits cliniques expérimentaux en radiothérapie et radiologie se déploient progressivement, avec un encouragement à les étendre à la radiochirurgie et à la médecine nucléaire à visée thérapeutique.
- L'Autorité invite également les services à s'engager dans l'évaluation des pratiques innovantes (ex. radiothérapie adaptative) et à faire évoluer les guides de formation à la radioprotection des patients.
- Des fragilités persistent :
 - Tensions en effectifs (MERM, médecins, physiciens médicaux), recours accru à l'intérim, glissements de tâches.
 - Externalisation insuffisamment maîtrisée en imagerie des missions de radioprotection (PCR, physiciens) avec des enjeux de perte de compétences et de manque de flexibilité.
 - Progression constante de la téléradiologie, dont les conséquences techniques et organisationnelles ne sont pas suffisamment évaluées.
 - Complexification des organisations, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités dans un contexte de réforme des autorisations de soins et de rachats de centres.

UNE ANNÉE CONFIRMANT LA FORTE DYNAMIQUE D'INNOVATION MÉDICALE

Les priorités de l'ASNR

- Renforcer le partage de données issues des essais cliniques pour améliorer la prévention.
- Travailler avec l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, autorités sanitaires, industriels) pour anticiper les besoins en réglementation, formation et équipements.
- Mettre en œuvre des inspections ciblées dans les services concernés, en s'appuyant sur les retours d'expérience et les études nationales.

En 2024, le secteur médical a connu une accélération importante de l'innovation dans les traitements utilisant des rayonnements ionisants, notamment :

- Radiothérapie interne vectorisée (RIV) : développement de nouveaux traitements ciblés contre le cancer, avec de nouveaux produits radioactifs (ex. Actinium-225, Radium-224).

Des bénéfices importants mais des enjeux nouveaux

- Les risques pour les patients, soignants et proches sont parfois mal identifiés, notamment lors de l'introduction de nouveaux médicaments, de nouvelles techniques ou pratiques.
- La gestion des déchets radioactifs à domicile devient une problématique croissante, en particulier dans le cadre des traitements ambulatoires.
- Le système de soins doit adapter ses formations, infrastructures et procédures pour intégrer ces évolutions en toute sécurité.

APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ : RADIOTHÉRAPIE ET CURIETHÉRAPIE

En radiothérapie :

Les fondamentaux de sécurité sont en place, mais les démarches de retour d'expérience s'essoufflent :

- moins de réunions des comités internes,
- analyses d'événements significatifs (ESR) peu approfondies,
- difficultés à évaluer l'efficacité des actions correctives.

La répétition d'erreurs de latéralité, de délinéation ou de positionnement, ainsi que l'augmentation des ré-irradiations, soulignent le besoin :

- d'actualiser les analyses de risques en amont des changements techniques ou organisationnels,
- de renforcer l'exploitation du retour d'expérience, tant local que national.

En curiethérapie :

- La radioprotection est bien prise en compte. Toutefois, les enjeux de maintien des compétences et de protection contre la malveillance (sources de haute activité) nécessitent une vigilance soutenue. La situation progresse, sans être encore pleinement conforme.

5 inspections en 2024 dans la région

Celles-ci ont également mis en évidence :

- Nécessité d'une revue documentaire plus fréquente en regard des évolutions réglementaire, organisationnelles et technologiques,
- La formation et l'habilitation aux postes de travail doivent être étendues à tous les professionnels concernés et leurs modalités formalisées,
- Pour l'établissement concerné par un ASR de niveau 2 sur l'échelle ASN-SFR0, des améliorations ont été apportées à aux méthodes d'évaluation des risques a priori et d'analyse des événements indésirables.

APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ : MÉDECINE NUCLÉAIRE

- Prise en compte satisfaisante de la radioprotection des patients, notamment un bon usage des niveaux de référence diagnostiques (NRD) à des fins d'optimisation de leur exposition.
- Mais des marges de progression subsistent sur :
 - le déploiement des systèmes de management de la qualité (SMQ),
 - L'analyse des ESR, notamment ceux relatifs à des erreurs pouvant concerner plusieurs patients (ex. erreurs liées à l'activimètre), afin de sécuriser les processus d'administration des médicaments,
 - la formation continue des professionnels et la radioprotection des travailleurs.
- L'ASNR élabore avec les professionnels un retour d'expérience structuré et a notamment diffusé une fiche sur les complications observées avec l'yttrium-90.

➤ Points de vigilance :

- extravasation lors des traitements au lutétium-177,
- gestion des effluents (fonctionnement des alarmes) et des déchets générés par les patients dans un contexte d'émergence de nouveaux radiopharmaceutiques et de modalités de prise en charge privilégiant l'ambulatoire.

6 inspections en 2024 dans la région

Celles-ci ont également mis en évidence :

- La radioprotection des travailleurs et le contrôle des sources et équipements étaient satisfaisants, alors que ce sont des axes de progrès au niveau national,
- Du retard dans le déploiement des obligations d'assurance de la qualité en imagerie médicale.

APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ : PRATIQUES INTERVENTIONNELLES RADIOGUIDÉES

- Des non-conformités récurrentes persistent au bloc opératoire :
 - non-respect des règles d'aménagement des installations,
 - insuffisance de formation à la radioprotection des travailleurs et patients,
 - défaut de coordination des mesures de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures
- Le recours croissant à des organismes externes (OCR) mal encadrés conduit à une dilution des responsabilités des responsables d'activités nucléaires (RAN) et une moindre appropriation, voir une dégradation, de la radioprotection.
- Une méconnaissance des obligations réglementaires est observée chez les praticiens libéraux employeurs.

6 inspections en 2024 dans la région

Celles-ci ont également mis en évidence :

- La mise en place d'audits sur le port des dispositifs de dosimétrie, ce qui est une bonne pratique,
- un bon usage des niveaux de référence diagnostiques (NRD) à des fins d'optimisation de l'exposition des patients.

4.2

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS

GLOBALEMENT EN 2024 DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE, LA RADIOPROTECTION RESTE GLOBALEMENT SATISFAISANTE, MAIS CONTRASTÉE, DANS LA CONTINUITÉ DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Le domaine industriel, vétérinaire et de la recherche présente une grande diversité d'activités, de tailles d'établissements et d'applications.

Une appréciation qui reste contrastée :

- Un maintien global des efforts
- Mais des écarts persistants selon les secteurs, la maturité des structures et les ressources consacrées.

APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ : RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE

- En raison des enjeux en radioprotection et des risques associés, la radiographie industrielle, en particulier la gammagraphie, reste un secteur prioritaire de contrôle.
- **Point positif :**
 - La majorité des entreprises respecte les obligations réglementaires relatives à l'organisation de la radioprotection, la formation et le suivi dosimétrique des travailleurs, la manipulation et la maintenance des appareils.
- **Points de vigilance :**
 - Manque de préparation et de coopération en amont des chantiers entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.
- L'ASNR recommande de privilégier les opérations en casemate, plutôt que sur chantier, pour limiter les risques, en particulier si un incident survenait (impossibilité de ramener la source radioactive en position de sécurité dans l'appareil)
- À noter : 1 inspection sur 3 en 2024 a révélé une mauvaise utilisation du radiamètre pour vérifier la position de sécurité de la source radioactive.

11 inspections en 2024 dans la région

Celles-ci ont également mis en évidence :

- La définition et la mise en œuvre du programme des vérifications exigées par le code du travail étaient satisfaisants, alors que c'est un axe de progrès au niveau national,
- La signalisation des zones d'opération sur chantier était satisfaisante, alors que c'est un axe de progrès au niveau national,
- Les incidents raisonnablement prévisibles ne sont pas suffisamment identifiés et pris en compte.

4.3

LA GESTION DES EXPOSITIONS AU RADON

ACTIONS DE CONTRÔLE

- **En 2024, l'Autorité a mené en Bourgogne-Franche-Comté 7 inspections pour évaluer la gestion du risque radon, tant dans les établissements recevant du public (ERP) que sur les lieux de travail.**
 - **3 de ces inspections ont concerné des communautés de communes dans des territoires présentant un potentiel radon significatif (zone 3). Les attendus de la réglementation étaient mal connus mais les responsables d'ERP et employeurs se sont engagés à s'impliquer dans la gestion du risque lié au radon.**
 - **2 de ces inspections ont concerné des établissements thermaux engagés depuis plusieurs années déjà dans la déclinaison des obligations réglementaires. Des travaux d'ampleur ont été réalisés sur le circuit de l'eau qui ont permis de réduire significativement la concentration en radon dans la partie ERP et vont se poursuivre en vue d'abaisser la concentration de radon en dessous du niveau de référence. L'évaluation de l'exposition au radon sur les lieux de travail est engagée et doit se poursuivre.**
 - **2 de ces inspections ont été conduites sur des lieux de travail spécifiques dans des barrages administrés par des organismes de l'État. Les exigences réglementaires étaient globalement mal connues mais ont été bien comprises et appliquées au cours de l'année 2024.**

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR AGIR EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE L'EXPOSITION AU RADON

- L'ASNR participe au réseau régional « Eclaireurs » qui, sur la thématique du radon et la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, informe et sensibilise, relaye les formations disponibles, met en lien les partenaires et facilite la co-construction d'actions en Bourgogne-Franche-Comté.
 - En 2024, l'ASN a notamment contribué à un webinaire du réseau portant sur les dispositions réglementaires en matière de gestion du risque lié au radon en partenariat avec l'Agence Régional de la Santé et la Direction Général du Travail.
 - Le réseau poursuit par ailleurs ses actions de sensibilisation sur le radon et joue un rôle de facilitateur dans la mobilisation des partenaires autour d'actions de remédiation dans l'habitat.



4.4

LA PROTECTION DES SOURCES DE RAYONNEMENT CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

APPRÉCIATIONS DE L'ASNR

- Lorsque des sources radioactives de haute activité ou des lots de sources équivalents sont mis en œuvre, les exploitants mettent progressivement en place les dispositions nécessaires, qui nécessitent le plus souvent des modifications des installations et des changements en termes organisationnels et humains :
 - la catégorisation des sources, étape indispensable pour identifier les exigences applicables et mettre en œuvre une approche proportionnée aux risques, est réalisée pour la très grande majorité des établissements,
 - Une politique de protection des sources, portée par la direction générale de l'établissement et soutenant les actions concrètes à mettre en œuvre, est définie et n'appelle pas d'observation dans la majorité des cas,
 - Des dispositions sont en place pour protéger les sources, mais des progrès sont à réaliser sur la justification que les barrières physiques apportent une résistance à l'effraction suffisante,
 - Des progrès sont à réaliser pour la définition d'un programme de maintenance préventive des équipements destinés à détecter des intrusions.

6 inspections en 2024 dans la région

Celles-ci ont également mis en évidence :

- La délivrance des autorisations nominatives d'accès aux sources, ainsi que l'identification et la protection des informations sensibles sont bien mises en œuvre, alors que c'est un axe de progrès au niveau national,
- L'identification des barrières physiques protégeant les sources est bien réalisée, alors que c'est un axe de progrès au niveau national,
- L'organisation pour lever le doute en cas de détection de franchissement non autorisé d'une barrière est parfois perfectible.



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse :

evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42